



CENTRE D'AFFAIRES IFACOM

LOCATION DE SALLES ET VISIO-CONFERENCE
LOCATION DE BUREAUX EQUIPES
DOMICILIATION D'ENTREPRISES



SYNAPHE
PROFESSIONNELS DE L'HEBERGEMENT D'ENTREPRISES
DOMICILIATION • ESPACES PARTAGES • COWORKING

102 Centre Saint John Perse
Quai Ferdinand de Lesseps
97110 POINTE A PITRE

Tél. : 05 90 60 84 65 - Cellulaire : 06 90 38 56 16

Siret : 813 770 815 00013 – APE 5720

Agrément domiciliation arrêté N°2017 01 11DAGR-BAGE-CP du 7/11/2017

Visite virtuelle et plan d'accès : www.ifacom-sas.com

Tarifs 2022 de la domiciliation d'entreprises

Domiciliations commerciales pour les sociétés :

Case à cocher

- 60,00 € HT* par mois – durée engagement minimal 3 mois
- 160,00 € HT* par trimestre
- 300,00 € HT* semestriel
- 580,00 € HT* par an

Domiciliation commerciale pour les associations, les auto-entrepreneurs et les SCI :

Case à cocher

- 45,00 € HT* par mois – durée engagement minimal 3 mois
- 120,00 € HT* par trimestre
- 225,00 € HT* semestriel
- 435,00 € HT* par an

- 1 avance de garantie de 3 mois de loyer est demandée quelque soit la formule choisie.

Formule de réexpédition physique du courrier ou par scan to mail :

Case à cocher

- Aucune
- Dès réception – 10 € HT / mois ; 30 € HT / trimestre. ; 120 € HT / An, hors affranchissement si réexpédition
- Scan to mail uniquement 15 € HT / mois

- La réexpédition postale s'effectue à l'adresse indiquée par le domicilié.
- La réexpédition quotidienne est limitée à 40 courriers (<20g) par mois.
- Tout courrier envoyé en sus serait facturé au tarif de 0,75 € en plus des frais postaux en vigueur.
- La facture de l'affranchissement pour les réexpéditions mensuelle, hebdomadaire et bi-hebdomadaire se fera trimestriellement et sera jointe à votre facture de fin de mois.
- La réexpédition postale s'effectue à l'adresse indiquée par le domicilié

Conditions de règlement :

Avec un règlement par prélèvement bancaire :

Mise à jour le 1^{er} janvier 2022 - Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser de nous contacter

DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI DE LA FICHE D'INSCRIPTION

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ OU UN ARTISAN

Voici la liste des documents à fournir :

- . Copie de Carte Nationale d'Identité du dirigeant
- . Justificatif de domicile du dirigeant de moins de 3 mois
- . Un extrait K-Bis si la société est déjà immatriculée
- . Une copie certifiée conforme des statuts de la Société
- . Une attestation de parution au Journal Officiel si votre société est en cours de création
- . Le nouveau K-bis quand le greffe vous l'aura envoyé
- . Votre RIB
- . Une autorisation de prélèvement automatique (fournie par nos soins)
- . Un contrat de domiciliation signé (que nous allons vous envoyer)
- . Carte d'artisan en plus si artisan

VOUS ÊTES AUTO-ENTREPRENEUR OU UNE ASSOCIATION

Voici la liste des documents à fournir :

- . Copie de Carte Nationale d'Identité du Président ou de l'Auto-entrepreneur
- . Justificatif de domicile du Président ou de l'Auto-entrepreneur de moins de 3 mois
- . Copie de votre déclaration de début d'activité si vous êtes Auto-entrepreneur
- . Copie des statuts de votre association
- . PV nommant le nouveau président de l'association si celui-ci a changé depuis sa création
- . Attestation de parution au Journal Officiel pour votre association
- . RIB
- . Une autorisation de prélèvement automatique (fournie par nos soins)
- . Une procuration postale (le cas échéant)
- . Un contrat de domiciliation signé (que nous allons vous envoyer)